



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 12 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt deux, le douze avril à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 25
Pouvoirs : 4
Absent : 0

Date de la convocation : 6 avril 2022

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, MUSCAT Yvette, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, DUFFAULT Laurent, LARDON Jean-Yves, MINEREAU Dominique, MOREAU Laurent, GARNIER Béatrice, GABIGNON Christophe, GAUTHIER Guillaume, GOHIER Monique, BARREAU Mireille, CROC Bertrand, VERDUZIER Kévin, LECOQ Monique, PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, ROYER Freddy, DEBIAIS Viviane, ROBIN Nadia, POISSON Jean-François.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD
BEUGIN Valérie représentée par D BIOTTEAU
DESIRE Thierry représenté par M LECOQ
SULLI Bruno représenté par C PIAULET

ABSENTS : /

Secrétaire de séance : Lydie BARBOTTIN

DELIBÉRATION N°69

Rapporteur : Dominique CHALLOT

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET COMMUNE

Par délibération du 29 mars 2022, le conseil municipal a approuvé le budget principal de la commune ainsi que ses budgets annexes.

Suite au vote des taux d'imposition, les membres du conseil municipal sont informés qu'il convient d'approuver la décision modificative suivante :

Les recettes fiscales attendues de la taxe foncière doivent être revues à la baisse de 417 228€ entraînant une baisse identique des dépenses à la section d'investissement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

AR PREFECTURE

086-218601748-20220412-69_D2022-BF

Regu le 20/04/2022

BP 2022

DM

BP + DM

RECETTES

Chapitre 73 - Impôts et taxes - Fonction 0

Article 73111 - taxes foncières et d'habitation	3 130 000,00 €	-417 228,00 €	2 712 772,00 €
---	----------------	---------------	----------------

DEPENSES

Chapitre 023 - virement à la section d'investissement - Fonction 0

Article 023 - virement à la section d'investissement	970 092,91 €	-417 228,00 €	552 864,91 €
--	--------------	---------------	--------------

SECTION D'INVESTISSEMENT

BP 2022

DM

BP + DM

RECETTES

Chapitre 021 - Virement à la section de fonctionnement - Fonction 0

Article 021 - virement à la section de fonctionnement	970 092,91 €	-417 228,00 €	552 864,91 €
---	--------------	---------------	--------------

DEPENSES

Opération 35 - Urbanisme et foncier (dont R.A.R de 295 650,00€)	383 650,00 €	-60 000 €	323 650,00 €
---	--------------	-----------	--------------

Opération 51 - Voirie diverse (dont R.A.R de 88 910,35€)	525 410,35 €	-357 228 €	168 182,35 €
--	--------------	------------	--------------

INVESTISSEMENT

OPERATION	BP 2022	Décision	total
51 - VOIRIE DIVERSE	436 500 €	-357 228,00	79 272 €
Rue de la Rousinière et rue Anatole Laurette	40 000 €	-40 000,00	0 €
Rue de Maison vieille	45 000 €	-45 000,00	0 €
Rue de la Grotte	44 000 €	-44 000,00	0 €
Rue de Bergeste	60 000 €	-60 000,00	0 €
Rue des Couteliers à Chezelles	20 000 €	-20 000,00	0 €
Route de l'Eperon (des Vides de Corset)	65 000 €	-65 000,00	0 €
Rue Olivier Merle	58 000 €	-58 000,00	0 €
Plan de sécurité routière	50 000 €	-25 000,00	25 000 €
Plan trottoirs	50 000 €	-228,00	49 772 €
Autres	4 500 €		4 500 €
44 - BATIMENTS COMMUNAUX	521 970 €		521 970 €
Ecole Anne Frank	306 640 €		306 640 €
Joliot Curie	83 880 €		83 880 €
Travaux Crèche	103 750 €		103 750 €
Autres	27 700 €		27 700 €
27 - Travaux éclairage public	46 466 €		46 466 €
131 - Aménagement des espaces publics	15 120 €		15 120 €
Acquisitions de matériels	78 300 €		78 300 €
35 - Urbanisme et foncier	88 000 €	-60 000,00	28 000 €
PLU	18 000 €		18 000 €

VU la délibération du 29 mars 2022 approuvant le vote du budget primitif de la commune,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve** la décision modificative ci-dessus sur le budget commune,
- charge M** le Maire de son exécution.

VOTE

POUR : 22

CONTRE : 7

DEBIAIS V, ROYER F, PIAULET C,
MASSONNEAU B et ROBIN N, JF POISSON et
de SULLI B par pouvoir

Publication en mairie le :

Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier,
sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet
acte,
le



AR PREFECTURE

086-218601748-20220412-69_D2022-BF
Regu le 20/04/2022